

## **On-Line Assessment (OLA) – Règlement pour les candidats**

(1) Les candidats doivent utiliser leur propre ordinateur portable et leur chargeur pendant le test, à moins que le responsable du centre d'examen (coordinateur) ne donne une instruction différente. Chaque candidat doit s'assurer que son ordinateur possède une connexion Ethernet et/ou Wi-Fi pour l'évaluation. La connexion internet et la prise pour brancher le chargeur seront mises à disposition par le centre d'examen. Un des navigateurs suivants doit être installé sur l'ordinateur portable du candidat : Mozilla Firefox (version 3.5 ou plus récente), Google Chrome ou Microsoft Edge. Les candidats qui présentent l'OLA à l'étranger doivent s'assurer d'être en possession d'un adaptateur de prise électrique adéquat en cas de besoin. Pour une navigation optimale, une résolution de 1024 pixels ou supérieure est recommandée pour la largeur de l'écran. Les candidats doivent vérifier la compatibilité de leur ordinateur avant l'OLA sur cette page internet : <https://www.ortrac.com/public/checklist>.

(2) Les candidats doivent être prêts à entrer dans la salle d'évaluation avec leur carte d'identité ou passeport 30 minutes avant le début de l'épreuve, à moins qu'une instruction différente ne soit donnée par le responsable du centre d'examen. Les codes d'accès pour la plateforme OLA seront fournis par le coordinateur le jour de l'évaluation une fois que le document d'identité et la convocation auront été vérifiés.

(3) Les candidats doivent laisser tous leurs effets personnels au fond de la salle d'évaluation pour la durée de l'évaluation. En particulier, il n'est permis d'introduire dans la salle d'évaluation aucun livre, feuilles, articles ou aucune autre forme de littérature. Les téléphones mobiles, appareils photos, ordinateurs de poche, tablettes électroniques et clés USB, ainsi que tout appareil connectable à internet ou permettant d'établir une communication à distance, autre que l'ordinateur utilisé pour l'OLA, ne peuvent être introduits dans la salle d'évaluation.

(4) L'accès à internet est interdit pendant l'évaluation. Les candidats sont seulement autorisés à utiliser le programme d'évaluation et, dans certains cas, le logiciel de sécurité requis par l'ESAIC, pendant leur évaluation.

(5) L'OLA est un exercice individuel. La communication entre candidats est strictement interdite.

(6) Les candidats doivent répondre à toutes les questions. Les candidats disposent d'un maximum de 90 minutes pour compléter chacune des 2 séries de 60 questions. Le compte à rebours de 90 minutes pour chaque série de questions débute dès que le candidat a cliqué sur le bouton « Start ». Chaque candidat dispose d'un total de 3 heures pour répondre aux deux séries de questions. Si un candidat a fini la première série de questions avant que les 90 minutes se soient écoulées, il peut commencer la seconde série de questions, mais n'aura pas de temps supplémentaire pour cette série de questions. De plus, les candidats ne peuvent pas revenir sur une série de questions qu'ils ont déjà terminée. Les candidats doivent s'enregistrer une seule fois au début de la première série de questions. S'ils doivent interrompre leur évaluation pour quelque raison que ce soit, les candidats ne peuvent pas mettre le test en « pause » : le temps prévu pour l'évaluation continuera de s'écouler jusqu'à ce que les 90 minutes allouées à chaque série de questions se soient écoulées.

(7) Les candidats dyslexiques se verront octroyer un temps supplémentaire de 15 minutes pour compléter chaque série de questions à la condition qu'ils envoient une lettre écrite et

signée par un psychologue au bureau des examens au maximum 2 semaines après la date limite d'inscription.

(8) Le copyright des questions d'examen appartient à l'ESAIC. Les questions utilisées pour l'examen ne peuvent en aucun cas être copiées (captures d'écran, photographies, transcription, enregistrement ou sous toute autre forme). Toute copie des questions constitue une violation grave du règlement d'examen. Dans ce cas, les candidats concernés seront disqualifiés de l'examen et ne seront pas autorisés à s'inscrire à un examen de l'EDAIC (European Diploma in Anaesthesiology and Intensive Care) au cours des deux années suivantes. Par ailleurs, l'ESAIC se réserve le droit d'introduire une action en justice contre toute tentative de violation des droits d'auteurs, devant le tribunal compétent de la cour de justice de Bruxelles. Afin de prévenir de tels incidents, l'ESAIC utilisera des outils technologiques conforme au RGPD permettant l'identification des candidats en infraction avec le règlement.

(9) Il est interdit de fumer dans la salle d'examen.

(10) Les candidats peuvent quitter la salle d'examen calmement avant la fin du temps réglementaire seulement après avoir reçu l'autorisation du surveillant.

(11) Les résultats détaillés seront envoyés par courrier électronique aux candidats quelques semaines après l'examen. Si les candidats se sont enregistrés au sein d'un groupe, leurs résultats seront communiqués à leur responsable de formation, à moins qu'ils ne soient déjà spécialistes.

**Tout comportement inadapté ou violation du règlement ci-dessus pendant l'évaluation peuvent conduire à l'expulsion immédiate d'un candidat.**

En outre, le non-respect des règles susmentionnées peut entraîner l'exclusion du candidat de tout examen EDAIC (y compris l'OLA et l'ITA) au cours des deux années suivant l'OLA, à la discrétion de l'ESAIC Examinations Committee.